

PRÉSENTATION

Le SIRP du Coutach propose 3 types de prestations périscolaires aux familles des élèves scolarisés dans les écoles Alice Brun (maternelle) et Jean Auzilhon (élémentaire).

- **Les ALP (Accueils de Loisirs Périscolaires)** les matins, midis et soirs) les lundi, mardi, jeudi et vendredi où plusieurs activités sont proposées aux enfants. L'Accueil de Loisirs Périscolaire permet aux enfants de faire l'apprentissage de la vie sociale en collectivité, au travers des règles de vie commune, du jeu et du plaisir partagé. Afin de respecter au mieux les rythmes et besoins des enfants un projet pédagogique est élaboré en équipe pour l'accueil des enfants de 3 à 11 ans.

| ALP | Matin | Midi | Soir 1 | Soir 2 |
|-----------------|-----------|-------------|-------------|-------------|
| ALP Maternelle | 7h30-8h35 | 11h50-13h35 | 16h20-17h30 | 17h30-18h30 |
| ALP Élémentaire | 7h30-8h45 | 12h-13h45 | 16h30-17h30 | |

- **La restauration périscolaire (cantine) :** les repas sont cuisinés sur place ; locaux et bio (à 78%, labellisation Ecocert 3 carottes) et les menus de saison sont suivis par une diététicienne en respectant l'équilibre alimentaire. Le SIRP propose également des repas de substitution sans porc et/ou végétarien. Les enfants ne sont pas autorisés à manger un repas fourni par les parents dans l'enceinte du groupe scolaire, à l'exception des élèves bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

- **L'étude surveillée** pour les élèves de l'école élémentaire (sous réserve d'effectifs suffisants).



L'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) du SIRP du Coutach est agréé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES) du Gard avec un avis favorable de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Gard. Le SIRP du Coutach est également cosignataire, avec la CAF du Gard et plusieurs partenaires, d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de 5 ans qui vise à assurer une cohérence éducative entre tous les acteurs du territoire.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS / DE RÉSERVATIONS / D'ANNULATION / DE REMBOURSEMENT

Il est nécessaire d'inscrire votre enfant à la prestation souhaitée puis de réserver les jours et horaires concernés. **Le règlement se fait à la réservation.** Ces demandes s'effectuent depuis l'espace famille accessible en ligne : <https://espacefamille.aiga.fr/11696487>.

Les délais de réservations sont les suivants :

- **Le lundi avant 9h pour les jeudis et vendredis suivants.**
- **Le jeudi avant 9h pour les lundis et mardis suivants.**

En cas de non-respect des délais, en cas d'urgence, ou en cas de présence d'un enfant non-inscrit, une tarification exceptionnelle sera appliquée (voir ci-dessous).

En cas d'impayés, l'accès à l'espace famille sera bloqué jusqu'à régularisation des montants dus.

En cas d'absence, la famille doit prévenir le SIRP dès le premier jour d'absence par courriel à alp.cantine@sirp-coutach.fr ou par la messagerie de l'espace famille.

- **En cas d'absence de l'enfant pour maladie:** les repas sont annulés à partir du 2ème jour d'absence. Seul le repas du premier jour d'absence sera facturé. Les repas seront remboursés sur présentation d'un certificat médical.
- **En cas d'absence de l'enseignant:** il ne sera pas opéré de remise pour le 1er repas non pris ainsi que pour les ALP. Pour les jours suivants, vous devez en informer le SIRP dès le 1er jour d'absence avant 18h.
- **En cas d'APC de l'enfant :** Il appartient aux familles de nous informer si l'enfant est en APC sur un temps périscolaire. Ce temps-là ne sera alors pas facturé.

Les réservations annulées dans les délais ou remboursées sont re-créditées dans l'espace famille.

Chaque année, l'approbation et la signature du règlement (par les parents) et de la charte du savoir-vivre et du respect mutuel (par l'enfant) sont obligatoires. En cas de problème de comportement durant les temps périscolaires, l'enfant peut être sanctionné. Pour les comportements les plus graves, les parents seront informés ; l'enfant sera averti et pourra être exclu temporairement des activités périscolaires au second avertissement.

TARIFICATIONS

2024-2025

Une tarification sociale (en fonction du quotient familial CAF) a été établie.

Les tarifs sont différents selon si vous résidez sur une des communes membres du SIRP ou sur une commune extérieure.

| Quotient Familial | FAMILLES DU SIRP | | | | | | FAMILLES HORS SIRP | | | | | |
|--|----------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|
| | Tranche 1 0 à 500 | Tranche 2 501 à 700 | Tranche 3 701 à 1000 | Tranche 4 1001 à 1300 | Tranche 5 1301 à 1500 | Tranche 6 1501 et plus | Tranche 1 0 à 500 | Tranche 2 501 à 700 | Tranche 3 701 à 1000 | Tranche 4 1001 à 1300 | Tranche 5 1301 à 1500 | Tranche 6 1501 et plus |
| ALP matin 7h30 à 8h35 (maternelle) 7h30 à 8h45 (élémentaire) | 0,90 € | 1 € | 1,10 € | 1,20 € | 1,30 € | 1,40 € | 2,90 € | 3,10 € | 3,30 € | 3,50 € | 3,70 € | 3,90 € |
| Repas dont accueil périscolaire 11h50 à 13h35 (maternelle) 12h-13h45 (élémentaire) | 4,65 € | 4,95 € | 5,25 € | 5,55 € | 5,85 € | 6,15 € | 8,95 € | 9,35 € | 9,75 € | 10,15 € | 10,55 € | 10,95 € |
| ALP soir 1 16h20 à 17h30 (maternelle) 16h30 à 17h30 (élémentaire) | 0,90 € | 1 € | 1,10 € | 1,20 € | 1,30 € | 1,40 € | 2,90 € | 3,10 € | 3,30 € | 3,50 € | 3,70 € | 3,90 € |
| ALP soir 2 17h30 à 18h30 | 0,90 € | 1 € | 1,10 € | 1,20 € | 1,30 € | 1,40 € | 2,90 € | 3,10 € | 3,30 € | 3,50 € | 3,70 € | 3,90 € |

| TARIFS ACCUEILS EXCEPTIONNELS | | |
|-------------------------------|------------------|--------------------|
| | FAMILLES DU SIRP | FAMILLES HORS SIRP |
| ALP matin | 3,50 € | 5,50 € |
| Repas | 12,25 € | 17,25 € |
| ALP soir 1 | 3,50 € | 5,50 € |
| ALP soir 2 | 3,50 € | 5,50 € |

Tarif Étude surveillée : 1,60 € par séance